

REGLEMENT JEU CONCOURS « Calendrier de l'Avent R.JUNCA »

Article 1 : Société organisatrice

La société EXCEL SAS RCS Dax 379 113 178, dont le siège social est situé au 1941 Route de Saint Martin 40380 GIBRET France, organise du **23 Novembre au 18 Décembre 2016**, SUR INTERNET UNIQUEMENT un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé : « Calendrier de l'Avent R.JUNCA ». Cette opération est accessible via la page : <http://www.roger-junca.com/jeu>

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de la Société Organisatrice, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web <http://www.roger-junca.com/jeu>

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice et des partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications au participant.

Article 3 : Modalités de participation

Le jeu se déroule comme suit :
Le participant se connecte sur l'adresse : <http://www.roger-junca.com/jeu> et clique sur l'onglet « Calendrier de l'Avent R.JUNCA ».

Après avoir pris connaissance des modalités de participation suivantes :

- A. Le joueur peut jouer plusieurs fois à raison d'une fois par jour;
- B. Le joueur peut parrainer ses amis ;
- C. Le jeu sera organisé du **23 Novembre au 18 Décembre 2016**;
- D. 28 lots pourront être gagnés par les participants éligibles.

Le jeu est accessible pendant toute la période du **23 Novembre au 18 décembre 2016**, 24h sur 24, via la page: <http://www.roger-junca.com/jeu>

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation des gagnants. S'il s'avère que le participant a été tiré au sort ou apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice sur le site ou par le présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué et restera propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

A tout moment, les organisateurs se réservent le droit de disqualifier sans préavis les participants convaincus de participations multiples ou de toute autre manœuvre frauduleuse.

Article 4 : Sélection des gagnants

4.1 Par instant gagnant

L'attribution de chaque dotation est faite selon le système dit « instant gagnant ouvert », c'est-à-dire à une date et à une heure précise durant la période du jeu. Sera déclaré gagnant le premier joueur qui participe au jeu au moment de l'instant gagnant prédéfini par la Société Organisatrice. Si plusieurs participations interviennent au moment de l'instant gagnant, seule la première participation enregistrée par l'ordinateur du centre de gestion sera gagnante (sous réserve de vérification de la validité de la participation).

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse postale, même adresse mail).

Les participants désignés comme gagnants seront informés instantanément sur la page de jeu puis par courrier électronique par la Société Organisatrice. Si un gagnant ne se manifeste pas dans les trente (30) jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation et la dotation restera la propriété de la Société Organisatrice.

Les participants désignés comme perdant seront informés instantanément sur la page de jeu et seront invités à rejouer.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour exercer ce droit, il suffit au client d'en faire la demande à EXCEL S.A.S.5 rue des Frênes 40100 DAX par courrier ou E-Mail à serviceclient@roger-junca.com. Ces données personnelles ne pourront être conservées pendant plus de 3 ans.

Conformément à la loi française, nous avons procédé à une déclaration de notre site auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés CNIL. Notre numéro de déclaration est 751044

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs dotations ne leur seraient pas attribuées.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie d'un justificatif d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et, le cas échéant, le remboursement des dotations déjà envoyées.

Article 5 : Dotations

Jour 1	1 Terrine Gasconne au Jambon de Bayonne Verrine 180g	5,60 € TTC
Jour 2	1 BON D'ACHATS	14,00 € TTC
Jour 3	1 BON D'ACHATS	18,00 € TTC
Jour 4	1 Magret de canard du Sud-Ouest sous-vide 400g (conservation 8 jours au réfrigérateur)	11,50 € TTC
Jour 5	1 Foie Gras de Canard entier du Sud-ouest Recette à l'ancienne bocal 180g (conservation 2 ans)	34,80 € TTC
Jour 6	1 BON D'ACHATS	13,00 € TTC
Jour 7	1 BON D'ACHATS	16,00 € TTC
Jour 8	1 Terrine de canard au magret fumé Verrine 90g	3,50 € TTC
Jour 9	1 Rôti de magret de canard du Sud-Ouest au piment d'Espelette sous-vide 750g (conservation 8 jours au réfrigérateur)	23,50 € TTC
Jour 10	1 BON D'ACHATS	6,00 € TTC
Jour 11	1 BON D'ACHATS	15,00 € TTC
Jour 12	1 Coffret cadeau Le Landais : Foie Gras de Canard entier du Sud Ouest bocal 180g + Terrine Gourmande Verrine 180g + Terrine au Foie Boîte 130g + Rillettes au Foie Gras Verrine 180g + Petites Saucisses Boîte 200g + Confit 2 Cuisses Bocal 730g + Chutney de Figes Bocal 50g + Confit d'Oignons Bocal 50g	84,90 € TTC
Jour 13	1 BON D'ACHATS	5,00 € TTC
Jour 14	1 Foie Gras de Canard entier du Sud-ouest Mi Cuit Recette à la fleur de sel Coque 250g (conservation 2 mois au réfrigérateur)	49,80 € TTC
Jour 15	1 KIT APERITIF : 12 Petites saucisses de canard confites au piment d'Espelette Boîte 200g + Spécialité tartinable au foie gras et poivre de Sichuan Verrine 80g + Spécialité tartinable au foie gras et au Sauternes Verrine 80g + Spécialité tartinable au foie gras et aux figes Verrine 80g (Conservation 2 ans)	29,60 € TTC
Jour 16	1 Ballotin de Chocolats Révillon 180g	8,50 € TTC
Jour 17	1 BON D'ACHATS	9,00 € TTC
Jour 18	1 Fricassée de canard aux pruneaux et à l'Armagnac Bocal 600g (conservation 2 ans)	14,00 € TTC
Jour 19	1 BON D'ACHATS	17,00 € TTC
Jour 20	1 Confit de canard du Sud-Ouest 2 cuisses Bocal 730g (conservation 2 ans)	15,90 € TTC
Jour 21	1 Terrine gourmande au vin doux de Gascogne (20% de foie gras de canard) Verrine 180g	6,80 € TTC
Jour 22	1 Lot Le Kilo de Foie Gras : Lot de 2 Foies Gras de Canard entiers du Sud-ouest Mi Cuit sous-vide 500g (conservation 2 mois au réfrigérateur)	156,00 € TTC
Jour 23	1 BON D'ACHATS	8,00 € TTC
Jour 24	1 BON D'ACHATS	11,00 € TTC
Jour 25	1 BON D'ACHATS	10,00 € TTC
Jour 26	1 BON D'ACHATS	12,00 € TTC